

Le Bloc Québécois agit pour répondre rapidement aux besoins des Québécois

Québec, 26 mars 2020 – Les députés du Bloc Québécois sont satisfaits de l’adoption, à l’unanimité par la Chambre des communes, du Plan d’intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.

La députée de Beauport-Limoilou, Julie Vignola, rappelle que le projet de loi voté hier était très différent de ce qui était proposé au départ. « Le Bloc Québécois a fait ramener la date de fin des pouvoirs spéciaux du 31 décembre 2021 au 30 septembre 2020. En plus, le gouvernement aura des comptes à rendre d’ici le 30 septembre 2020 et un rapport de ses dépenses à faire à cette date. Il était important pour nous de donner les outils au gouvernement pour faire face à la crise, sans pour autant lui donner carte de blanche. Le Bloc Québécois a fait apporter ces changements en discutant de manière responsable, pas en hurlant au loup, ni en déchirant ses chemises », a précisé Mme Vignola.

« Pour nous c’était clair : le Québec et le Canada avaient un besoin urgent d’obtenir les 82 milliards annoncés et il était nécessaire de faire abstraction des intérêts à caractère partisan. La situation économique globale est sur le point de devenir très grave, il fallait agir le plus rapidement possible. Le Bloc a eu une attitude responsable et a facilité les négociations pour l’adoption rapide du projet de loi », soutient la députée Julie Vignola.

Rappelons que l’équipe parlementaire du Bloc québécois présente en Chambre pour le vote était composée d’Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly et chef du Bloc Québécois, d’Alain Therrien, député de La Prairie et leader à la Chambre du Bloc Québécois, et de Gabriel Ste-Marie, député de Joliette et vice-président du Comité permanent des finances. [Le nombre de députés présents pour le vote reflétait la composition de la Chambre.](#)

« Nous souhaitons nous assurer que le projet de loi réponde aux besoins urgents de la population, notamment ceux des citoyens de Beauport-Limoilou, qu’ils soient travailleurs autonomes, employés, propriétaires d’entreprises, etc. Il était primordial que les mesures adoptées correspondent à l’urgence et à la hauteur de l’aide que le contexte actuel commande. Plusieurs personnes vivent non seulement de l’inquiétude par rapport au virus, mais également de l’anxiété économique. Au bureau de circonscription, nous prenons le temps d’informer la population, de faire des suivis aussi souvent que nous le pouvons. En Chambre, nous travaillons activement pour voter des mesures qui permettront aux citoyennes et citoyens du Québec de se sortir la tête de l’eau financièrement pour les prochaines semaines », a conclu Mme Vignola.

-30-

Source :

David Rompré,
Directeur du bureau de circonscription
de Julie Vignola
Députée de Beauport-Limoilou
(418) 663-2113
david.rompre.308@parl.gc.ca